

**RAPPORT N° 03/4-125  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES  
(Electriciens / DGST -Service Electricité-)**

Dans le cadre des manifestations prévues sur la Commune, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Electriciens du Service Electricité.

Je vous propose à cet effet la création à l'effectif communal de 3 emplois contractuels d'Electriciens, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante : travaux d'électricité.

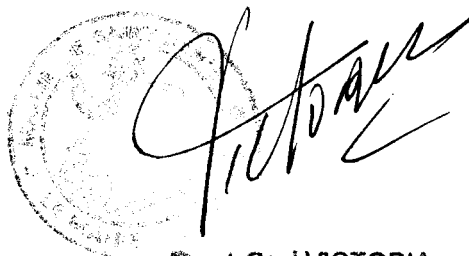
Le recrutement se fera parmi des candidats d'un niveau V, en électricité ou d'une expérience affirmée dans le domaine.

Le niveau de rémunération minimum est fixé à 1 146,10 euros bruts mensuels.

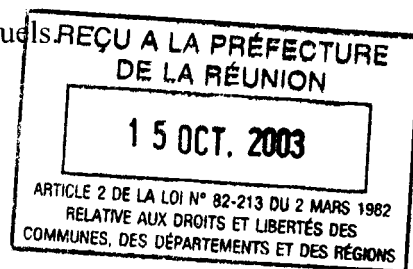
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**



**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 03/4-125  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES  
(Electriciens / DGST -Service Electricité-)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

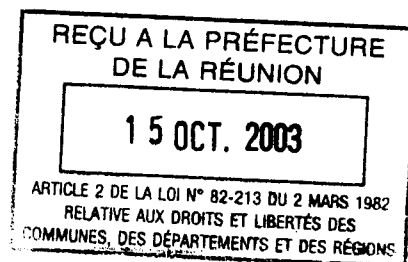
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-125 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la création à l'effectif communal de 3 emplois contractuels d'Electriciens pour la DGST -Service Electricité-.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

**LE MAIRE**

Handwritten signature of René-Paul VICTORIA over a circular official seal.

**René-Paul VICTORIA**